

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 346

présenté par
M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 14 QUATER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« aux atteintes »

les mots :

« d'atteinte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.